



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Autorité environnementale

Préfet de région

Travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie
(Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie)

Avis de l'Autorité environnementale de l'État
compétente en matière d'environnement
sur le dossier présentant le projet et comprenant l'étude d'impact

au titre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement

15 JUIN 2016

Préambule

Le Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie (SISARC), a déposé un dossier de demande d'autorisation unique relative aux travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie (73).

Ce projet est soumis à l'avis de l'autorité environnementale, qui porte en particulier sur la qualité de l'étude d'impact ainsi que sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. Il est préparé par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes.

L'article R.122-6 III du code de l'environnement dispose que l'autorité environnementale pour ce projet est le préfet de région. En application de l'article R.122-7 II du même code, celui-ci doit donner son avis sur le dossier complet dans les deux mois suivant sa réception, le 15 avril 2016.

En application de l'article R.122-7 III du code de l'environnement, l'Agence régionale de santé et le préfet de l'Ardèche ont été consultés pour contribuer à l'avis de l'autorité environnementale.

Le présent avis, transmis au pétitionnaire, doit être joint au dossier soumis à enquête publique et mis en ligne sur les sites Internet de la préfecture de la Savoie et de la DREAL.

1. Présentation du site et du projet

La rivière Isère a historiquement été largement artificialisée et endiguée de manière à permettre notamment le développement de l'agriculture et l'établissement de voies de communication. A partir des années 1950, les extractions massives de matériaux dans le lit mineur ont entraîné son enfoncement et ont considérablement affaibli les digues et ouvrages d'art. Enfin, le bassin versant de l'Isère a fait l'objet de nombreux aménagements hydroélectriques ce qui a eu pour effet de modifier très sensiblement son hydrologie (disparition des hautes eaux annuelles).

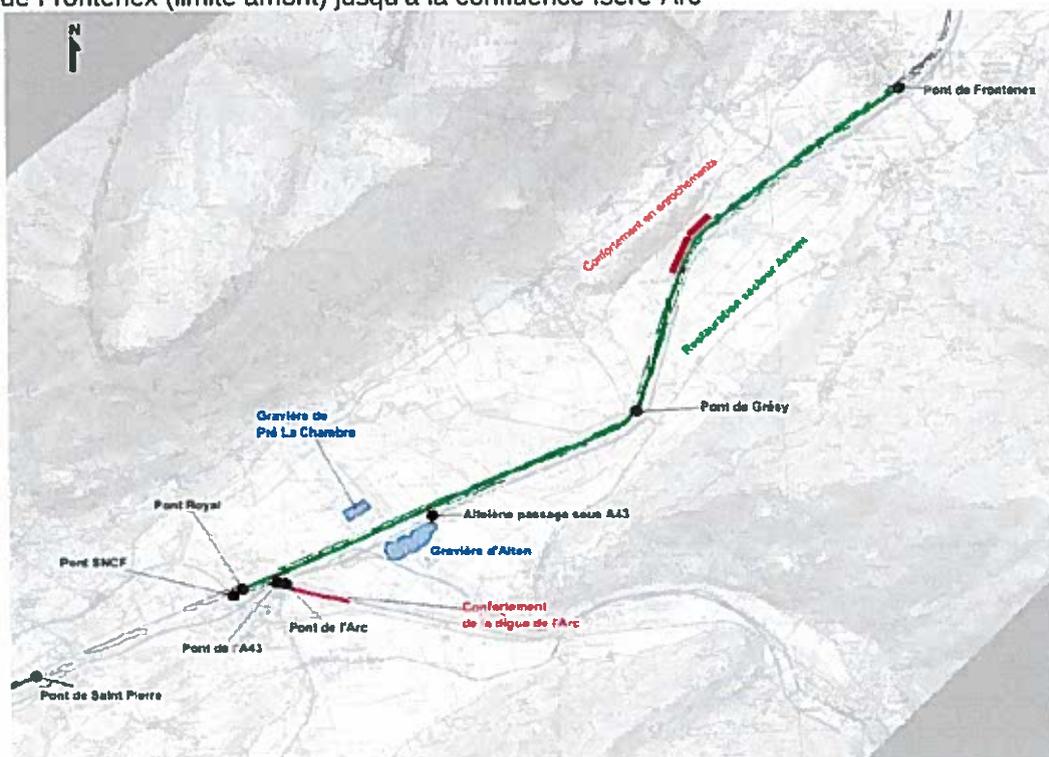
Aujourd'hui l'Isère présente un hydro-système très artificialisé et un fonctionnement hydro-sédimentaire complexe, sa fonctionnalité écologique s'avère de ce fait fortement dégradée.

Les deux enjeux principaux qui découlent de cet état des lieux sont la prévention des inondations et la préservation des milieux remarquables.

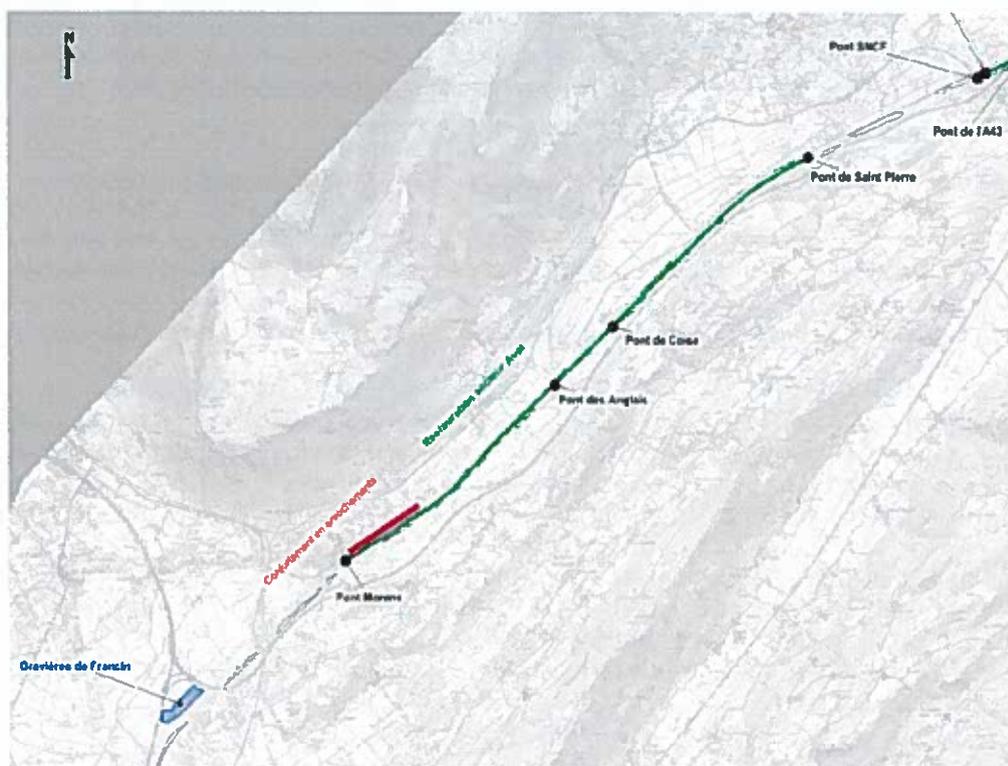
Le projet, objet du présent avis, consiste en des travaux de restauration du lit de l'Isère dont les modalités sont présentées en pages 46 à 68 du dossier : arasement des bancs au niveau du toit des graviers, abaissement du toit des graviers, diversification des formes avec la création de chenaux dits morphogènes et remodelage des bancs.

Ils seront effectués sur deux tronçons :

- du Pont de Frontenex (limite amont) jusqu'à la confluence Isère-Arc



- du pont de Saint-Pierre d'Albigny au pont Morens (Montmélian)



Les matériaux retirés du lit de l'Isère seront valorisés dans trois gravières situées sur les communes de Francin, Aiton et Chamousset, afin de créer des hauts fonds de largeurs variables recréant différents habitats typiques des eaux stagnantes.

Les travaux portent également sur le confortement et la réparation des digues de l'Isère et de l'Arc qui présentent des niveaux de sécurité insuffisants au regard du risque d'inondation :

- confortement à l'aide d'une partie des matériaux retirés du lit de l'Isère de la digue rive gauche de l'Arc en amont de la confluence Isère-Arc, sur une longueur d'environ 900 mètres, avec aménagement d'une surverse¹ dans la partie aval de cette digue pour le débit de fréquence centennale (communes de Bourgneuf et Chamousset).
- Réparation des parements côté rivière sur deux tronçons de digue : au droit des gravières de Montaille en rive droite (longueur : 1000 mètres environ) et au droit des zones d'activité d'Arbin et de Montmélian, en amont du verrou de Montmélian (longueur : 4000 mètres environ)

L'ensemble des aménagements prévus s'inscrivent dans le cadre du programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) de la Combe de Savoie : axe 8 pour la restauration du lit de l'Isère, axe 7 pour une partie des interventions de confortement et de réparation des digues de protection contre les inondations.

Un dossier relatif à une demande de dérogation a été déposé en parallèle pour :

- la cueillette, l'arrachage ou l'enlèvement de spécimens d'espèces végétales protégées (Grande naïade, Gymnadénie odorante, Inule de suisse, Petite Massette, Renoncule scélérate et Scirpe à Inflorescence ovoïde)
- la destruction, l'altération, la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos, ainsi que pour la destruction et la perturbation intentionnelle de sujets d'espèces protégées (cortège de onze espèces d'oiseaux des milieux forestiers alluviaux, amphibiens, reptiles, Castor d'Europe).

1 Dispositif permettant l'évacuation de l'eau par débordement

2. Analyse du dossier

Le dossier comprend bien formellement toutes les parties de l'étude d'impact exigées par l'article R.122-5 du code de l'environnement. Le résumé non technique est clair et accessible au public. Il propose un rappel historique de l'évolution du lit de l'Isère (dynamique de « lit amoindri »), présente le diagnostic actuel et les enjeux qui en découlent. Les travaux de restauration envisagés sont présentés de façon claire et détaillée. Les impacts prévisibles et les mesures prévues pour y remédier sont clairement exposés.

2.1. Analyse de l'état initial de l'environnement et principaux enjeux environnementaux du site

L'analyse de l'état initial est proportionnée aux enjeux du site et du projet. L'aire d'étude est adaptée au projet : le cours d'eau et ses annexes sont étudiés et sont décrits sur l'ensemble de leur linéaire, ainsi que sur une zone d'étude élargie. Les méthodes utilisées pour établir cet état des lieux sont satisfaisantes et adaptées à ce niveau de projet (cf partie 4.9).

L'étude d'impact couvre globalement les thématiques pertinentes au regard des enjeux du projet.

Eau et sédiments

Le régime hydrologique, de type pluvio-nival (étiage marqué en hiver, période de hautes eaux de la fin du printemps au début de l'été), est perturbé par les installations hydroélectriques qui atténuent l'influence du régime ordinaire des hautes eaux sur le transport des sédiments en limitant le phénomène de reprise des matériaux et les sollicitations mécaniques sur la végétation, ce qui explique la dynamique actuelle de lit amoindri.

L'état écologique de la masse d'eau est globalement médiocre : mauvaise qualité chimique, pollution par des substances dangereuses, présence de HAP² et de micropolluants (arsenic, mercure, chrome, nickel, plomb) ; sa qualité hydrobiologique est peu satisfaisante.

Les analyses effectuées confirment le caractère non dangereux des sédiments présents sur les atterrissements ou bancs de l'Isère.

Milieux naturels

Les principaux enjeux environnementaux sont liés à la mosaïque d'habitats alluviaux et à la présence dans l'espace intra-digues de deux espèces protégées emblématiques : **Typha Minima (Petite massette)**³ et **Castor d'Europe**.

En amont de la confluence avec l'Arc, on retrouve d'importants atterrissements, dont la végétation est dominée par des espèces pionnières (mélilot, saule blanc, peuplier noir) et souvent envahis par des espèces indésirables (robinier, solidage et renouée du Japon). Les habitats originels et caractéristiques ont quasiment disparu. (p.39)

L'arrière des digues se caractérise par la présence de milieux humides qui constituent les milieux les plus remarquables : bas marais, aulnaies marécageuses, boisements humides.

Actuellement, la dynamique du lit de l'Isère ne permet plus le maintien de la biodiversité du système alluvial de la Combe de Savoie.

2.3. Raisons du choix du site et justification du projet

Les raisons du choix du projet ainsi que les étapes de son élaboration et de ses évolutions successives sont explicitées dans le dossier.

Le projet s'inscrit dans la stratégie du PAPI de la Combe de Savoie, il a été identifié comme une priorité absolue à la fois dans l'objectif de prévention des risques d'inondation et dans la restauration des écosystèmes aquatiques.

L'objectif des travaux de restauration du lit de l'Isère est de redonner une dynamique et une capacité de mobilité de la charge sédimentaire de l'Isère et ainsi de limiter les dépôts sableux et sédimentaires qui provoquent un exhaussement important des bancs, avec un développement de la végétation favorisant la leur fixation et la réduction de leur potentiel écologique. L'opération vise à améliorer la diversité et la dynamique de milieux alluviaux localement très dégradés, et donc d'améliorer la biodiversité au profit des stades pionniers.

Les enjeux de l'évolution morphologique actuel du lit sur sa capacité hydraulique et sur le risque de défaillance des digues mettent en évidence la nécessité de réaliser les travaux envisagés rapidement.

2 HAP : hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés montrant une forte toxicité

3 Plante aquatique

2.4. Évaluation des impacts du projet sur l'environnement et mesures envisagées pour les éviter, les réduire ou les compenser

L'étude d'impact analyse de manière globalement proportionnée aux enjeux les impacts prévisibles du projet et les mesures proposées sont adaptées aux objectifs identifiés. Elles démontrent une bonne compréhension de la séquence *Eviter > Réduire > Compenser*.

➤ Milieu aquatique

Le seul impact attendu sur la qualité des eaux est le risque de pollution par les matières en suspension (MES). Le dossier démontre de manière pertinente que ce risque est temporaire, très localisé et limité à la durée des travaux. De plus, les eaux de l'Isère et de l'Arc sont naturellement chargées en MES, ce qui constitue un facteur limitant pour le développement des espèces piscicoles.

Les opérations de terrassement seront menées hors d'eau afin de ne pas nuire aux secteurs de frai potentiels.

➤ Milieu naturel terrestre

Concernant la faune, le projet est susceptible d'entraîner des dérangements d'espèces (oiseaux en particulier) durant le chantier.

L'adaptation proposée du calendrier des travaux (évitement notamment de la période de reproduction de mars à juillet) est de nature à limiter fortement les risques.

La phase travaux est également susceptible d'induire la destruction de terriers de castors et la diminution du potentiel alimentaire disponible sur les atterrissements. En revanche, à l'issue du chantier, le remodelage des bancs se traduira par une augmentation du linéaire de berges en contact avec l'eau, donc d'habitat favorable au castor, et par une augmentation des surfaces en saulaie pionnière, attractif sur le plan alimentaire.

Outre la mise en œuvre d'un protocole de démantèlement des terriers (en partenariat avec l'ONCFS), des mesures de réduction de l'impact des travaux en phase chantier seront mises en œuvre, avec le maintien de bandes végétalisées, zones de substitution alimentaire et de refuge.

Ces mesures sont suffisantes et adaptées à l'enjeu soulevé pour la faune.

Concernant la flore, pendant la phase travaux, 8,3 ha de boisements alluviaux seront détruits dans l'espace intra-digue, avec une altération provisoire de l'habitat de *Typha minima* et marginalement d'autres espèces protégées (surfaces impactées inférieures à 0,001 ha et nombre d'individus limités) : Scirpe à inflorescence ovoïde, Inule de Suisse, *Gymnadénie odorante*, Renoncule scélérate.

Cependant, eu égard à l'état de conservation majoritairement mauvais de ces boisements, à leur valeur fonctionnelle jugée faible et aux faibles surfaces détruites, le dossier indique, de manière suffisamment argumentée, que le projet n'est pas de nature à remettre en cause leur état de conservation.

De plus, ces espèces seront favorisées à terme par la reconstitution d'une mosaïque alluviale.

Pour préserver les stations majeures de *Typha Minima*, le projet de restauration a été réduit en évitant les secteurs à fort enjeu écologique, ce qui constitue la principale mesure d'évitement des impacts sur les milieux naturels. Ainsi, 7% de la surface des bancs qui auraient dû être l'objet des interventions d'extraction a été retirée du projet. De même, les stations importantes de Petite Massette présentes sur les bancs qui seront l'objet des interventions d'extraction seront évitées.

Un protocole spécifique sera mis en œuvre afin de récupérer les sédiments fins (incluant les rhizomes) avant les travaux, de les confiner puis de les renapper sur les bancs restaurés.

Les travaux réalisés dans l'espace extra-digues vont entraîner la destruction d'une faible surface de zone humide (176 m²) au pied de la digue de l'Arc. Cette destruction sera compensée par la reconstitution en zone humide sur la quasi-totalité de la surface de l'un des plans d'eau, destination des sédiments extraits dans le lit de l'Isère (ancienne gravière du Pré la Chambre, pour une surface d'environ 45 000 m², dont les 2/3 devraient constituer des milieux de faible profondeur). Cette mesure constitue une compensation satisfaisante.

Il apparaît que les effets du projet sont globalement positifs à très positifs à moyen terme, grâce notamment à la restauration d'habitats d'espèces protégées et/ou à enjeu de conservation significatif.

Le dossier conclut, à juste titre, à une réelle plus-value écologique du projet sur le contexte écologique très dégradé de la Combe de Savoie.

A cet égard, le descriptif des mesures prises dans la phase chantier pour éviter, réduire, voire compenser les impacts prévisibles sur les milieux naturels identifiés comme sensibles est satisfaisant.

➤ **Impacts cumulés**

Le dossier étudie les effets cumulés du projet avec ceux effectués dans le cadre du PAPI n°1, ainsi qu'avec d'autres travaux sur les digues de l'Isère et de l'Arc, sur les cours d'eau affluents ainsi qu'avec les travaux liés à l'amélioration du ralentissement dynamique. Il conclut, de manière pertinente, à une cohérence et une complémentarité de ces différents travaux entre eux, qui participent à l'amélioration de l'état de la masse d'eau.

➤ **Articulation avec les documents de planification**

Le dossier étudie plus particulièrement la compatibilité du projet avec le SDAGE Rhône-Méditerranée. Il entre ainsi pleinement dans ses objectifs et ses orientations fondamentales, notamment l'orientation n°6 « Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides » et l'orientation n°8 « Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques » (p.181).

L'articulation avec le SRCE et les documents d'urbanisme est également évoquée et établie de manière convaincante, l'incidence sur la trame bleue apparaît positive.

3. Prise en compte de l'environnement par le projet.

Ce projet de restauration morphologique du lit de l'Isère, qui s'inscrit dans le cadre du PAPI de la Combe de Savoie, est porteur d'effets positifs significatifs sur l'environnement.

En effet, en corrigeant la dynamique actuelle de lit amoindri, il vise à favoriser le développement des espèces protégées emblématiques au travers d'une augmentation de la surface des habitats de grève alluviale et d'eaux courantes, avec à terme la reconstitution de 45 ha de mosaïque alluviale, habitats à enjeu de conservation moyen à très fort.

Les impacts négatifs potentiels sur l'environnement, essentiellement liés à la phase travaux, paraissent en outre correctement traités.

Enfin, en matière d'inondation, le projet induit des effets positifs sur la sécurité des biens et des personnes en permettant de limiter les risques accidentels liés à la défaillance des digues.

La restauration du lit de l'Isère permet donc de répondre à la fois à l'objectif de prévention des risques d'inondation et de préservation de l'écosystème alluvial de l'Isère.

Le Préfet de la Région Auvergne- Rhône-Alpes
Le Préfet du Rhône



Michel DELPUECH